

CNIS – Formation emploi, revenus

8 mars 2007

Évolution du chômage à travers les statistiques de l'ANPE

DARES

De multiples indicateurs pour rendre compte de la diversité du chômage

Le chômage est une notion a priori simple :

*« toute personne en âge de travailler qui se trouve privée d'emploi
et qui en recherche un »*

mais une réalité complexe à mesurer en raison notamment de la marge d'appréciation sur :

- ce qu'est une personne « *privée d'emploi* »
- ce que veut dire « *en rechercher un* »

De multiples indicateurs pour rendre compte de la diversité du chômage

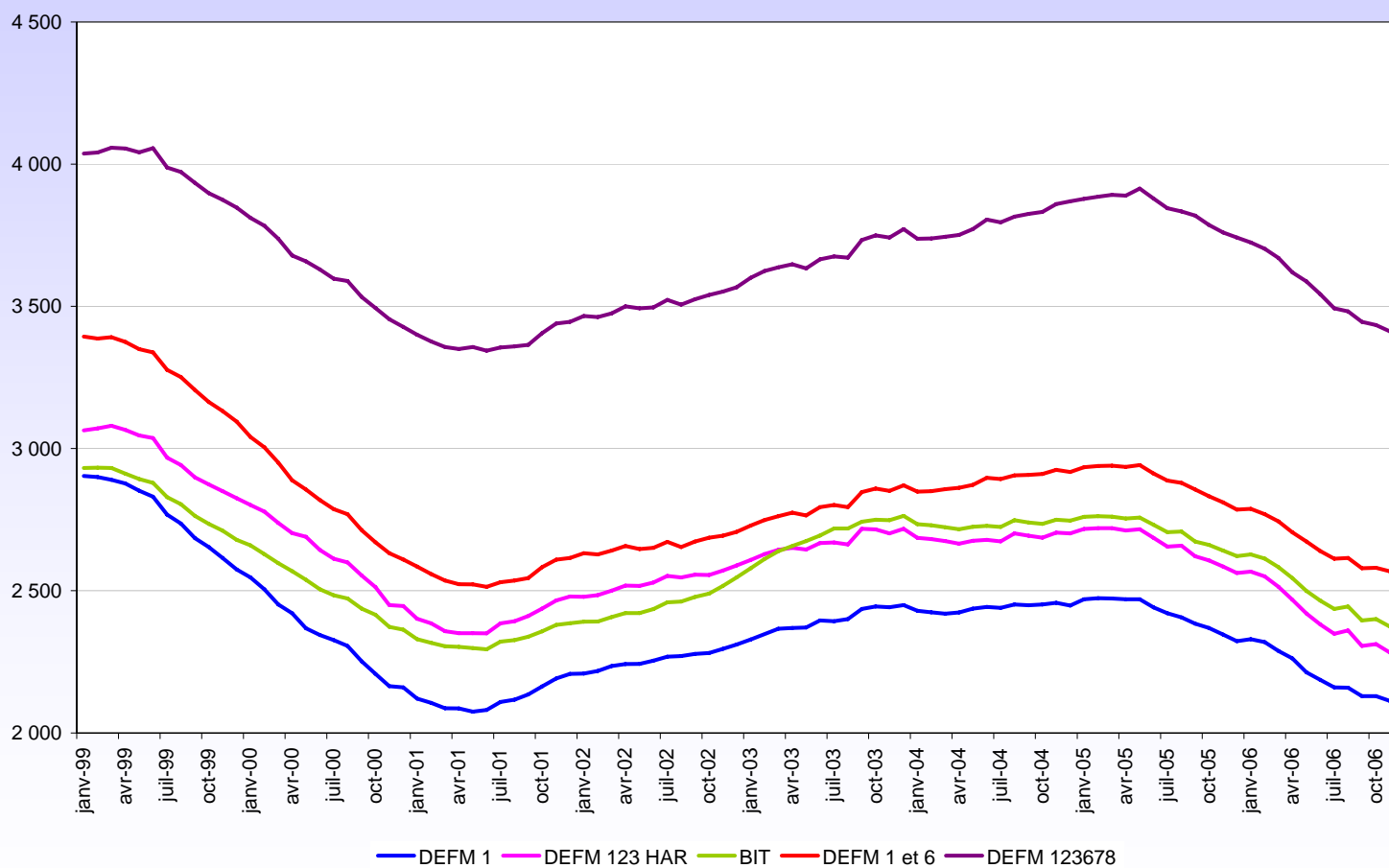
Deux types d'indicateurs de chômage :

- la définition du BIT : assez restrictive car elle repose sur un ensemble de critères stricts ; conduit à une statistique unique et adaptée aux comparaisons internationales ; évaluée par l'enquête emploi de l'INSEE
- les statistiques de l'ANPE : recensent chaque mois, depuis 1995, les demandeurs d'emploi inscrits dans l'une des 8 catégories en fonction du type d'emploi recherché et de l'exercice éventuel d'une activité au cours du mois ou de la disponibilité effective du demandeur ; s'appuient sur un dénombrement exhaustif

Ces mesures correspondent à des situations personnelles diverses qui, en pratique, ne se recouvrent pas totalement

Le champ des DEFM 123 hors activité réduite est a priori celui qui se rapproche le plus du concept du chômage BIT

Leurs évolutions sont naturellement très proches



Note : pour le BIT, estimation mensuelle provisoire en fin de période fondée sur les statistiques Anpe
Source : statistiques marché du travail, Anpe, Dares, Insee

notamment au cours des deux dernières années

		DEFM 1	DEFM 1+6	DEFM 123HAR	DEFM 123678	BIT (1)
2005	en milliers	-125,2	-132,1	-139,9	-127,1	-124,0
	en %	-5,1%	-4,5%	-5,2%	-3,3%	-4,5%
2006	en milliers	-231,0	-251,7	-303,9	-368,4	-270,0
	en %	-9,9%	-9,0%	-11,9%	-9,8%	-10,3%
2005-2006	en milliers	-356,2	-383,8	-443,8	-495,5	-394,0
	en %	-14,5%	-13,2%	-16,4%	-12,8%	-14,3%

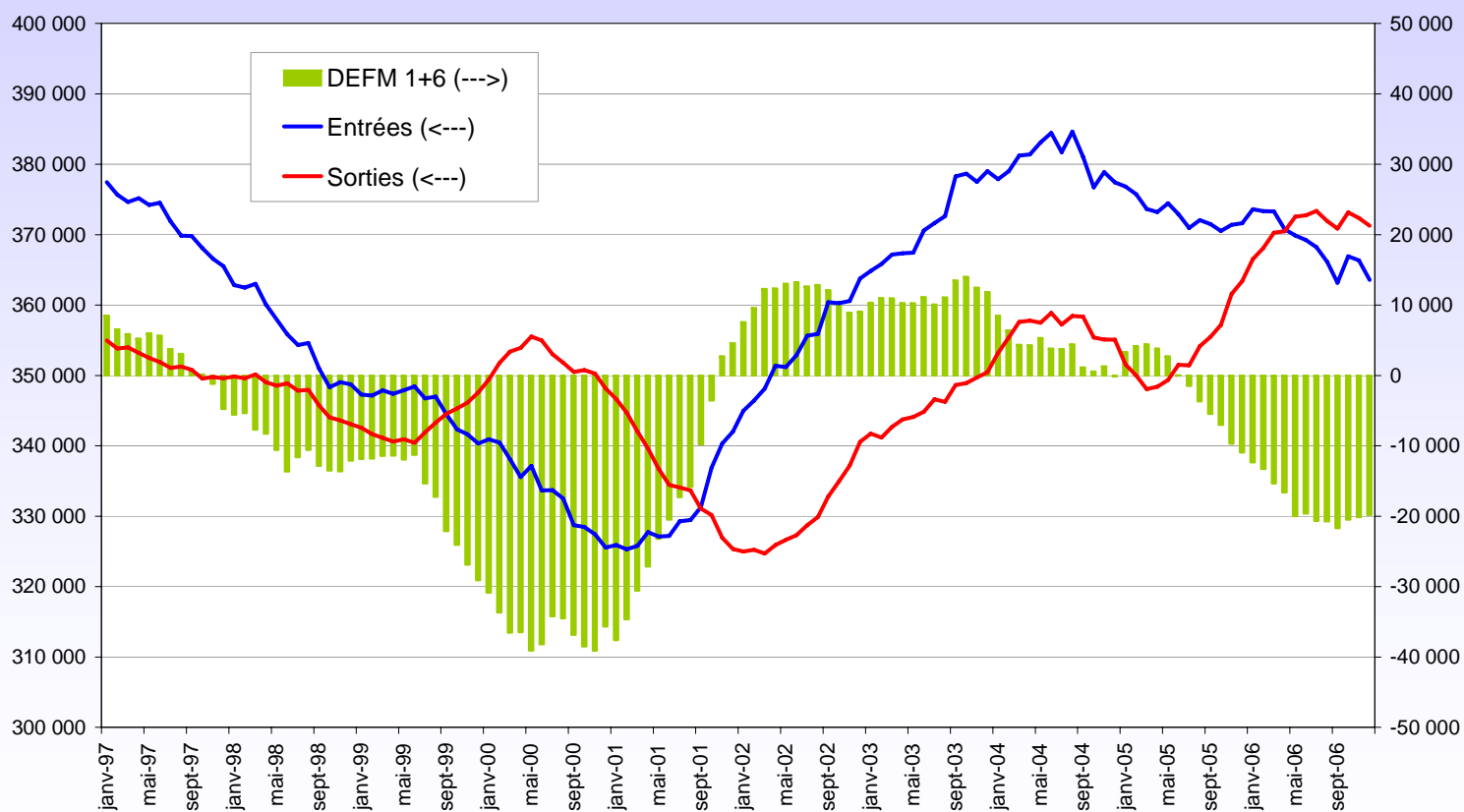
		DEFM 1	DEFM 1+6	DEFM 123HAR	DEFM 123678	BIT (1)
déc. 2006	en milliers	2 092,0	2 534,0	2 257,9	3 373,8	2 352,0

(1) estimations mensuelles provisoires

Source : statistiques marché du travail, Anpe, Dares, Insee

La baisse récente du chômage semble s'être accompagnée d'une intensification des mouvements d'entrée et de sortie

Entrées, sorties et évolution du stock de DEFM 1+6
(en moyenne sur 12 mois glissants)



Source : statistiques marché du travail, Anpe, Dares

Les motifs réels de sortie des listes de l'ANPE

Les motifs enregistrés, c'est-à-dire ceux vus à travers les procédures de gestion administrative de la situation des demandeurs d'emploi, sont à la fois incomplets et imprécis :

- par exemple, de nombreuses sorties pour absence au contrôle ou pour radiation administrative correspondent en réalité à des reprises d'emploi
- au total, le motif réel est inconnu dans près de la moitié des cas (absence au contrôle, radiation, arrêt de recherche...)

Une enquête trimestrielle auprès des « sortants » permet d'identifier les motifs réels de sortie des listes de l'ANPE (2 000 « sortants » le dernier mois de chaque trimestre interrogés)

Motifs réels de sortie en fonction de certains motifs enregistrés

Enquêtes de décembre 2005, mars, juin et septembre 2006
(catégories 1, 2 et 3)

Motifs révélés par l'enquête	Absence au contrôle	Radiation administrative
Reprise d'emploi	48%	32%
Formation	4%	3%
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	6%	6%
Non renouvellement motivé de la demande	7%	5%
Non renouvellement accidentel de la demande	13%	9%
Fin d'activité	0%	0%
Radiation administrative	0%	19%
Autre motif de sortie	3%	4%
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	18%	23%
Total	100%	100%

Source : enquête « sortants », Anpe-Dares

Les motifs réels de sortie depuis 2003

catégories 1 et 6

	oct. 2002 sept. 2003	oct. 2003 sept. 2004	oct. 2004 sept. 2005	oct. 2005 sept. 2006
Reprise d'emploi	714 000	712 000	731 000	763 000
Formation	189 000	203 000	180 000	167 000
Non renouvellement motivé de la demande	33 000	36 000	40 000	47 000
Non renouvellement accidentel de la demande	71 000	84 000	87 000	102 000
Radiation administrative	13 000	23 000	30 000	28 000
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	209 000	213 000	216 000	215 000
Retrait d'activité	212 000	220 000	224 000	225 000
Total	1 442 000	1 492 000	1 510 000	1 547 000

	oct. 2002 sept. 2003	oct. 2003 sept. 2004	oct. 2004 sept. 2005	oct. 2005 sept. 2006
Reprise d'emploi	49,6	47,7	48,4	49,4
Formation	13,1	13,6	11,9	10,8
Non renouvellement motivé de la demande	2,3	2,4	2,7	3,1
Non renouvellement accidentel de la demande	4,9	5,6	5,8	6,6
Radiation administrative	0,9	1,6	2,0	1,8
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	14,5	14,3	14,3	13,9
Retrait d'activité	14,7	14,8	14,9	14,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : enquête « sortants », Anpe-Dares, statistiques marché du travail, calculs Dares

Les motifs réels de sortie depuis 2003

Entre 2003 et 2006, les sorties de catégories 1 et 6 ont augmenté de 7 % :

- Les reprises d'emploi ont augmenté dans les mêmes proportions : elles représentent chaque année près de la moitié de ces sorties
- La part des sorties en formation professionnelle diminue de 13,1 % à 10,8 %
- La part de toutes les sorties qui ne correspondent ni à un emploi ou une formation ni à un retrait d'activité (retraite, maladie, etc.) a augmenté de 22,6 à 25,4%

Plus de la moitié de ces sorties correspondraient à un défaut d'actualisation suivie d'une réinscription dans les trois mois

Les évolutions récentes du Service public de l'emploi ont-elles eu un impact sur la mesure du chômage ?

Dans le cadre de la modernisation du service public de l'emploi, impulsée notamment par la loi de Cohésion sociale de janvier 2005, un certain nombre de mesures ont été mises en oeuvre pour améliorer l'accompagnement et le suivi personnalisé des demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE

A côté de leurs effets propres, ont-elles pu avoir un impact sur la mesure même du chômage :

- 1) à travers les statistiques de l'ANPE ?
- 2) à travers l'estimation mensuelle provisoire du chômage BIT ?

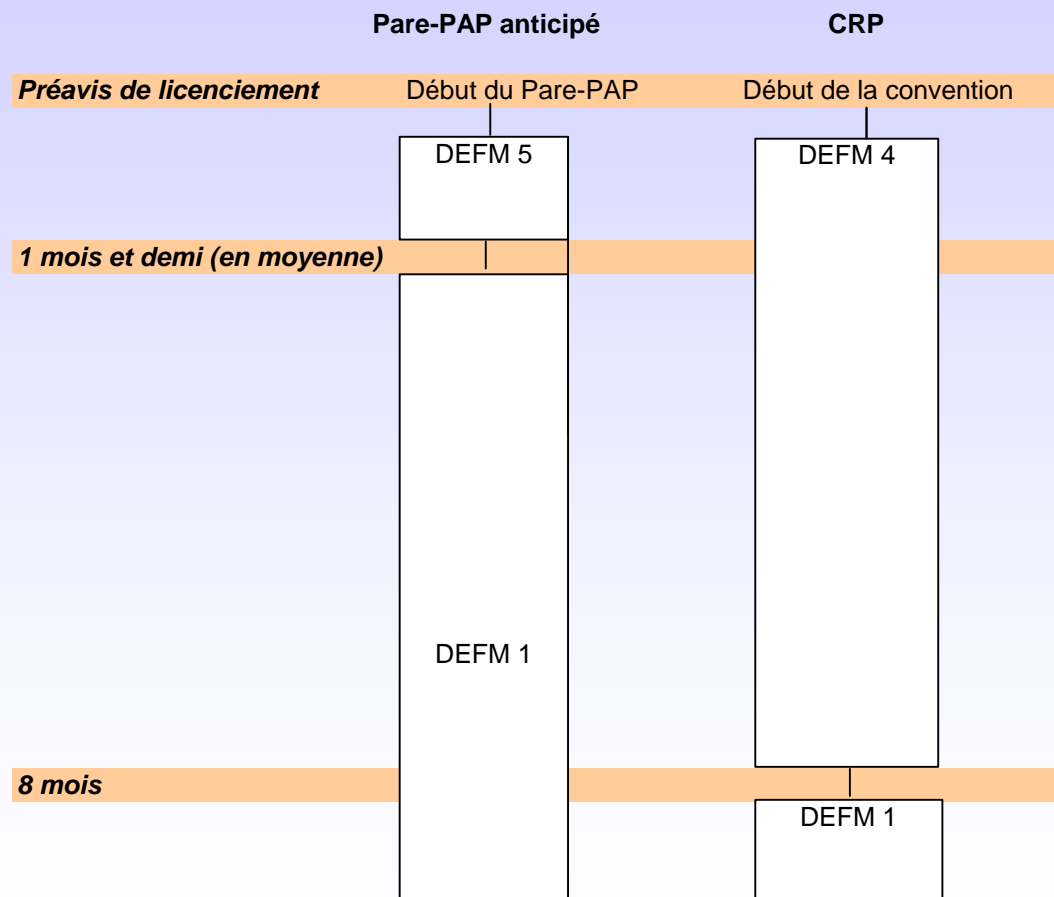
Quatre mesures susceptibles d'avoir affecté mécaniquement le dénombrement des inscrits à l'ANPE et l'estimation mensuelle provisoire du BIT ?

- La Convention de reclassement personnalisée (CRP) *(et le CTP)*
- Le calendrier de « relance » des demandeurs d'emploi qui n'ont pas actualisé leur situation à la fin du mois
- Le meilleur classement en catégorie 5 des bénéficiaires de contrats aidés et des chômeurs créateurs d'entreprise
- La mise en place du suivi mensuel personnalisé à l'ANPE

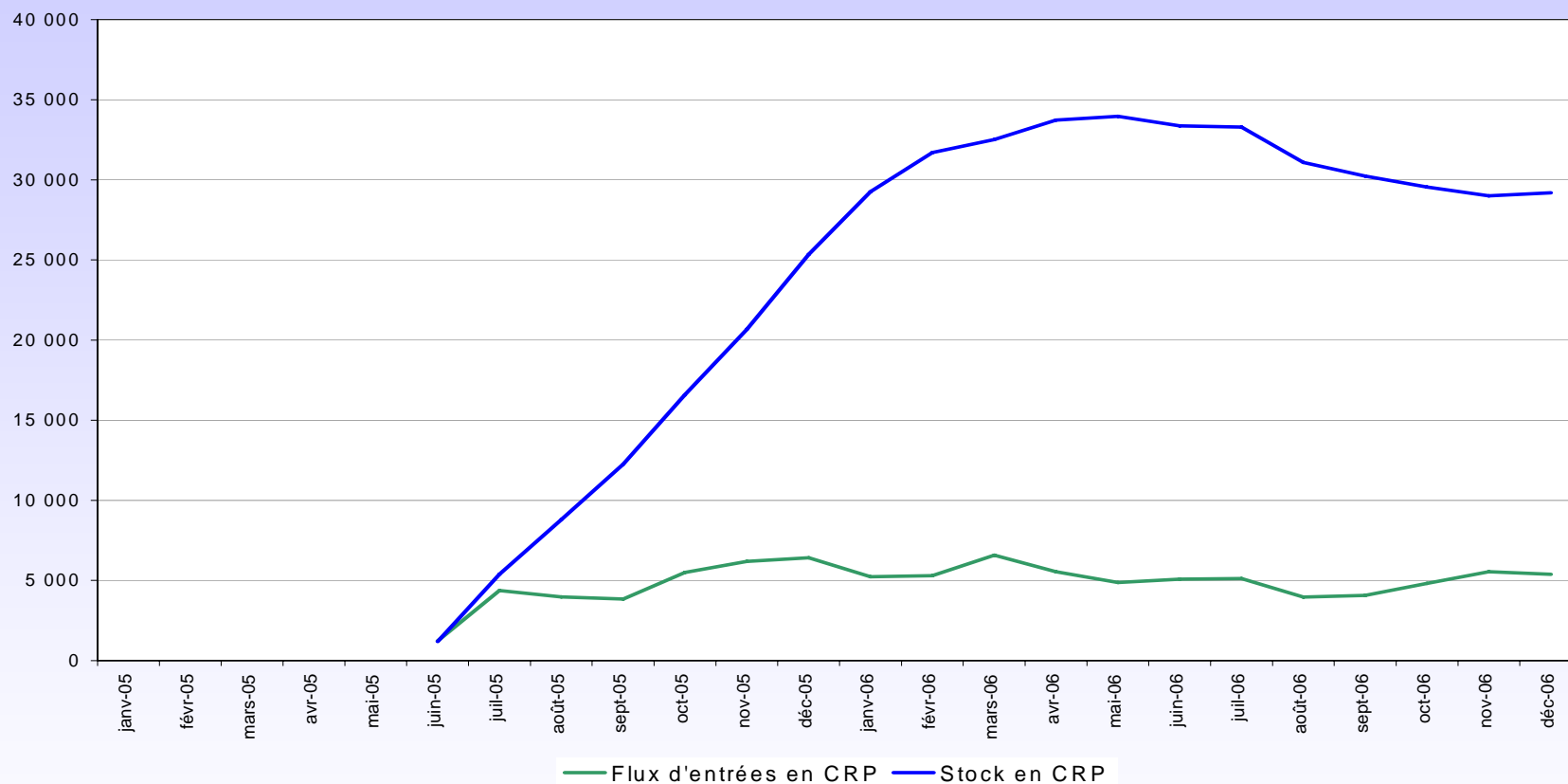
Les effets de ces mesures sont complexes et difficiles à évaluer

La convention de reclassement personnalisée

selon l'accord des partenaires sociaux du 5 avril 2005



La convention de reclassement personnalisée



L'effet mécanique de la CRP sur le nombre de DEFM 1+6 serait compris entre -20 000 et -25 000 sur l'ensemble des années 2005 et 2006

L'actualisation en fin de mois des demandeurs d'emploi

L'obligation d'actualisation :

- Tous les mois, chaque demandeur d'emploi est tenu d'actualiser sa situation via la *déclaration de situation mensuelle* (art. L311-5, R. 311-3-10 du CT) pour préciser notamment :
 - s'il est toujours à la recherche d'un emploi
 - s'il a exercé une activité pendant le mois en cours
- Et ce, avant le 12ème jour ouvré du mois suivant, faute de quoi il cesse d'être inscrit et est considéré comme « *absent au contrôle* »
- Il est informé de cette obligation lors de son inscription à l'ASSEDIC
- 98% des actualisations s'effectuent par voie téléphonique ou télématique

La procédure de « relance » par l'ASSEDIC a été rationalisée :

- Tous les demandeurs d'emploi qui ne se sont pas actualisés dans les premiers jours du mois suivant sont destinataires d'une « relance » :
 - jusqu'en mai 2005 : à partir du 6ème jour ouvré avant la date de clôture, soit un délai entre 9 et 10 jours calendaires
 - depuis juin 2005 : à partir du 8ème ou le 9ème jour ouvré, soit un délai entre 4 et 7 jours calendaires
 - La relance s'accompagne systématiquement de l'annonce de la date de clôture depuis juin 2006
 - sensiblement plus court en juin, août et novembre 2005 du fait notamment d'incidents techniques
- Concerne moins de 10 % des demandeurs d'emploi

Le calendrier des relances

La modification des procédures de relance a entraîné le raccourcissement du délai d'environ 4 jours en moyenne

En pratique, ce raccourcissement est sans doute compensé en partie par la connaissance de la date butoir à compter de juin 2006.

Une analyse économétrique simple suggère d'ailleurs un impact de la longueur du délai, d'ores et déjà, sensiblement plus faible en 2006 qu'en 2005

On ne peut donc exclure que l'effet global s'annule à terme dès lors que les demandeurs d'emploi se seront pleinement appropriés cette nouvelle procédure

- l'impact sur les DEFM1+6 pourrait être compris entre -20 000 et -25 000 à la fin 2006 et sans doute moins à l'avenir

L'amélioration du classement en catégorie 5

La catégorie 5 comprend l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe qui sont pourvus d'un emploi

A partir de juin 2005, l'amélioration du système de gestion a permis de classer certaines personnes inscrites en catégorie 5 plus systématiquement qu'auparavant en conformité avec leur disponibilité effective à fin notamment de leur proposer un service approprié.

Il s'agissait, notamment, pour l'Agence de pouvoir livrer aux bénéficiaires de contrats aidés les prestations les plus adaptées et de leur faire bénéficier d'un entretien pour préparer la sortie de leur contrat quelques semaines de la fin de celui-ci.

Cette évolution a notamment été permise par le transfert à l'ANPE de la prescription de l'ensemble des contrats aidés

L'amélioration du classement en catégorie 5

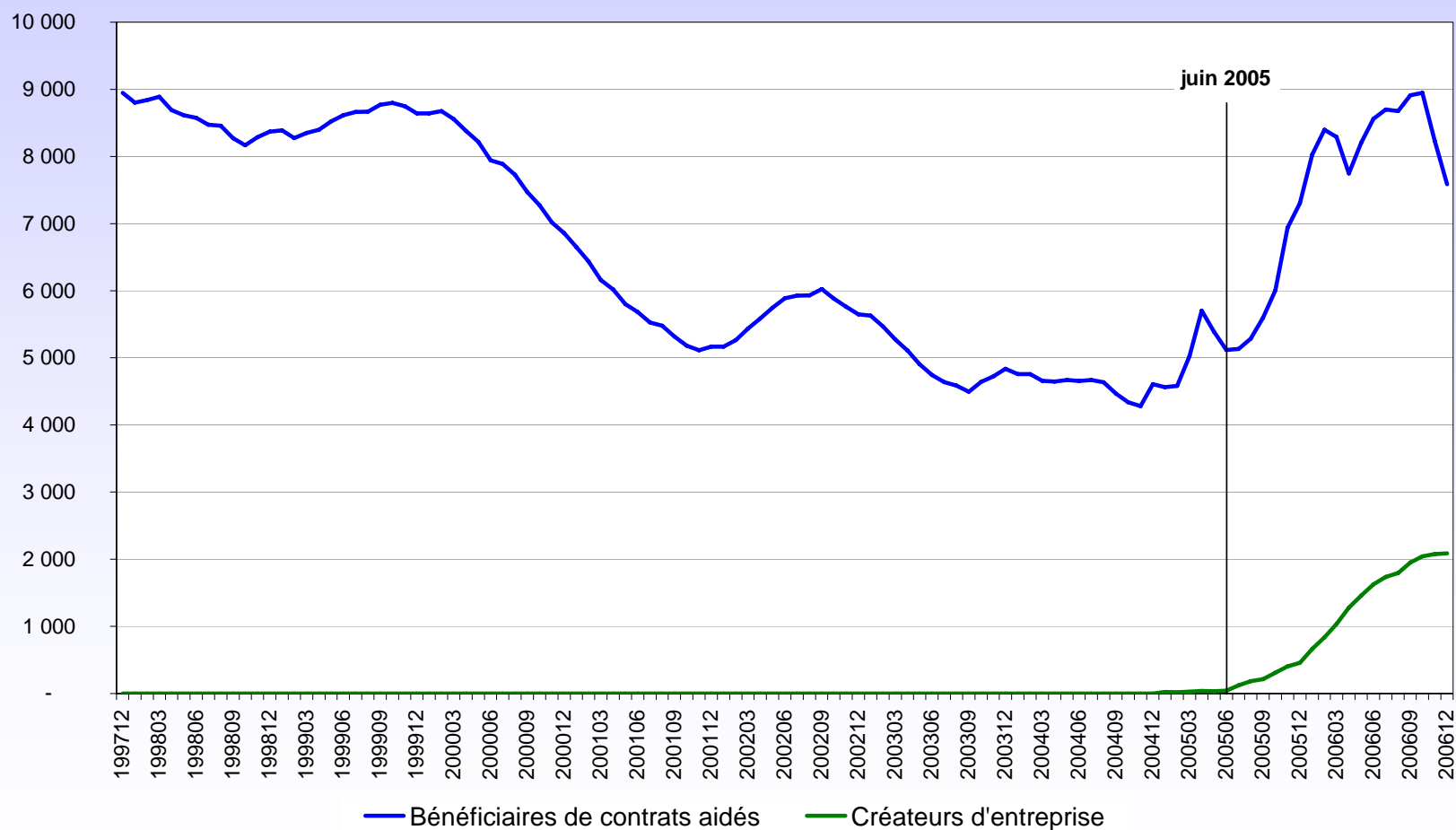
Les personnes plus directement concernées sont :

- les bénéficiaires de contrats aidés :
 - du secteur marchand : CIE et CI-RMA
 - du secteur non marchand : CES, CEC remplacés par les CAE et CAV
- les chômeurs créateurs d'entreprise

Au final, on peut considérer que le classement, et par conséquent le dénombrement, des demandeurs d'emploi selon les différentes catégories (de 1 à 8) sont meilleurs aujourd'hui qu'auparavant.

Une hausse des passages en catégorie 5 depuis juin 2005

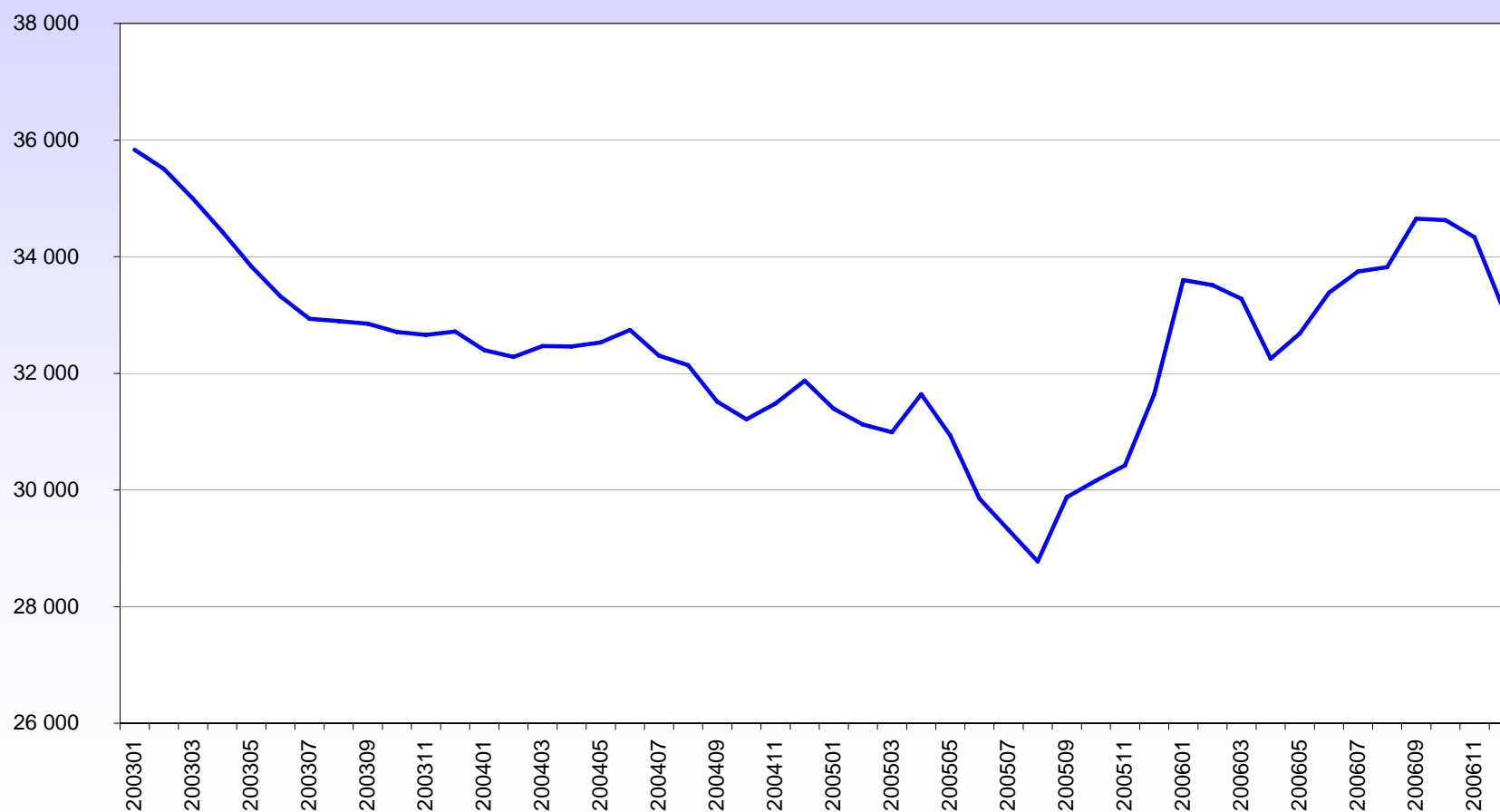
Nombre mensuel de passages de catégorie 1+6 vers la catégorie 5
des bénéficiaires de contrats aidés et des chômeurs créateurs d'entreprise
(moyenne sur 12 mois glissants)



Source : fichier historique statistique Anpe, calculs Dares

qui s'explique d'abord par la relance des contrats aidés dans le cadre du plan de cohésion sociale ...

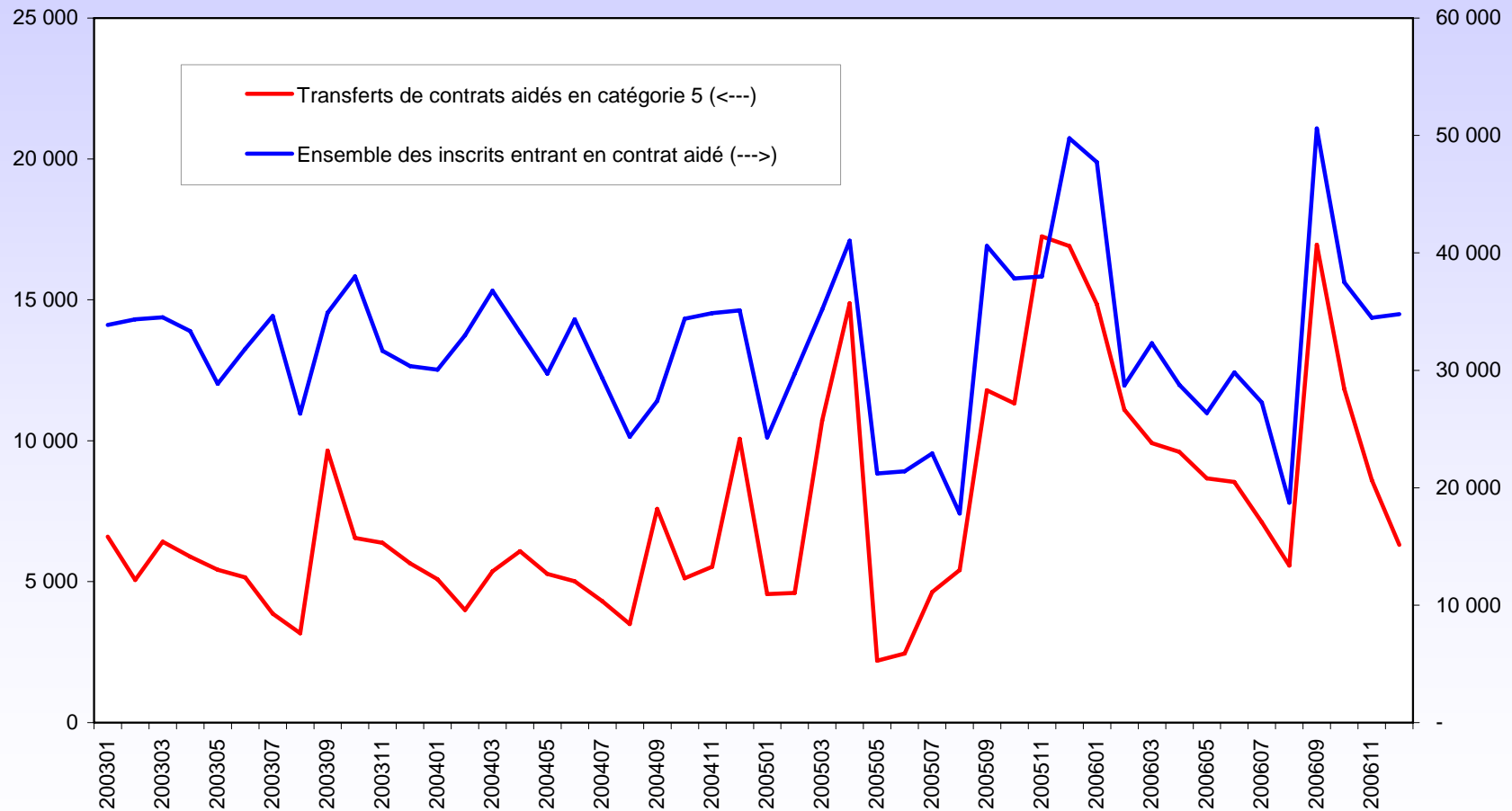
Nombre d'inscrits à l'Anpe entrant en contrat aidé
(moyenne mensuelle glissante sur 12 mois)



Source : Dares, calculs Dares

... et par un classement plus systématique des bénéficiaires

Nombre d'inscrits entrant en contrats aidés et nombre de bénéficiaires inscrits en catégories 1 et 6 passant de ce fait en catégorie 5 (données mensuelles brutes)



Source : fichier historique statistique Anpe, Dares, calculs Dares

Le classement plus systématique en catégorie 5 a permis un meilleur recensement des personnes effectivement disponibles

Effet mécanique impossible à évaluer, à ce jour, car on ne connaît pas quel pouvait être le devenir des personnes après leur entrée en contrat aidé :

- demeuraient-elles en catégorie 1 ?
- déclaraient-elles une activité réduite ou pas ?
- étaient elles classées en catégorie 5 considérant qu'elles n'étaient pas disponibles pour rechercher un emploi ?

La mise en place du suivi mensuel personnalisé

Le suivi mensuel personnalisé répond, en premier lieu, à l'impératif de fournir un meilleur service aux demandeurs d'emploi.

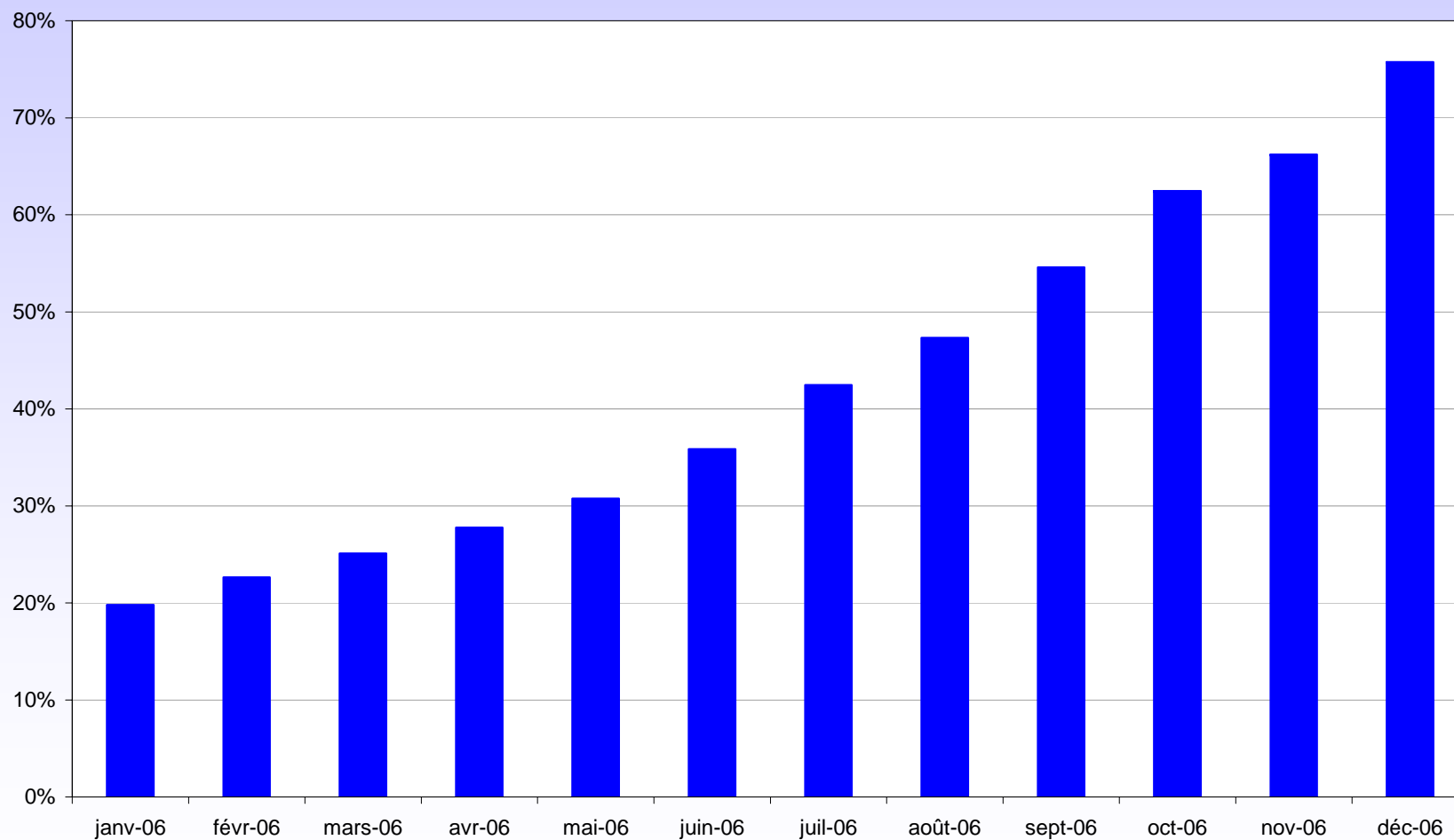
Cela étant, l'augmentation de la fréquence des entretiens (1 par mois au lieu de 1 tous les 6 mois) a pu générer un effet collatéral allant dans le sens d'une meilleure identification de la situation des demandeurs d'emploi et, par suite, à un meilleur dénombrement des demandeurs inscrits dans les différentes catégories.

Le suivi mensuel personnalisé a été mis en place progressivement et a concerné :

- dès le début de l'année 2006, tous les inscrits atteignant leur 4ème mois de chômage
- à partir de la rentrée 2006, tous les demandeurs d'emploi inscrits depuis 4 mois et plus

La mise en place du suivi mensuel personnalisé

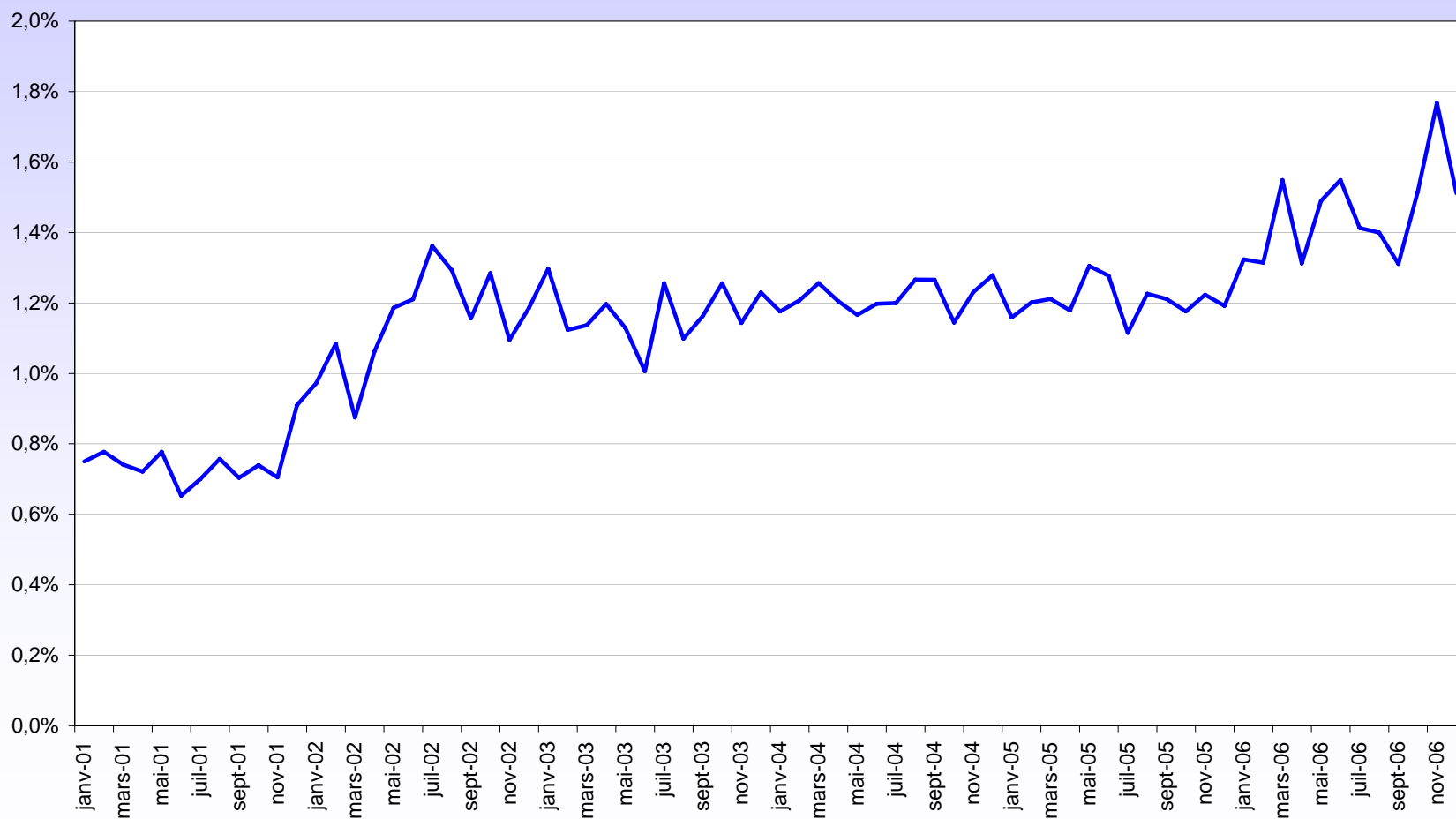
Part des inscrits suivis dans le cadre de l'entretien mensuel (PAE)



Source : fichier historique administratif, Anpe

La mise en place du suivi mensuel personnalisé

Taux de sortie pour radiation administrative (catégories 1 et 6)



Source : statistiques marché du travail, Anpe, Dares, calculs Dares

La mise en place du suivi mensuel personnalisé

Il est possible d'évaluer le surcroît de radiations administratives en 2006 en référence aux taux de sortie pour ce motifs qui prévalaient auparavant (e.g. en 2004 ou 2005) en tenant compte notamment :

- des motifs réels sous-jacents, en particulier 1/3 des radiations correspondant à des reprises d'emploi
- de la chronique des réinscriptions à l'ANPE observée sur l'ensemble des sortants pour radiation

Cependant, ce type de calcul ne permet pas d'isoler l'effet mécanique évoqué plus haut sur la mesure des DEFM.

Quel impact pour ces quatre mesures sur l'estimation provisoire du chômage BIT ?

Beaucoup plus difficile à évaluer

L'impact sur l'estimation mensuelle provisoire du chômage BIT peut s'apprécier à travers l'impact sur les DEFM123 hors activité réduite sur lesquelles cette estimation est fondée

à la condition que

ces mesures n'aient pas influencé la situation réelle des personnes au regard des critères définissant le BIT

Cette condition est naturellement capitale

Quel impact pour ces quatre mesures sur l'estimation provisoire du chômage BIT ?

S'agissant des deux facteurs dont l'effet mécanique est quantifiable, peut on considérer cette condition comme vérifiée ?

1) a priori oui pour la CRP : le seul fait d'être inscrit dans une catégorie différente ne change pas la situation réelle de la personne.

L'impact correspond donc à celui sur les DEFM123 HAR, soit environ 20000

Quel impact pour ces quatre mesures sur l'estimation provisoire du chômage BIT ?

2) oui pour le calendrier de relance mais seulement si la non inscription à l'ANPE est compensée par des actes personnels de recherche d'emploi

Cette condition n'étant certainement pas vérifiée pour tous, l'impact de cette mesure sur le BIT ne peut être qu'inférieur en réalité à son impact mécanique sur les DEFM123 HAR, dans une proportion cependant difficile à apprécier

L'effet peut être vraisemblablement inférieur à 20 000 fin 2006 et sans doute moindre ensuite

D'autres facteurs ont-ils pu jouer ?

Certes, à côté de ces facteurs qui ont pu affecter de façon mécanique le dénombrement des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, d'autres évolutions ou circonstances ont pu, comme chaque année, influencer, dans un sens ou un autre, le rapport qu'entretiennent certains chômeurs avec l'ANPE ainsi que leur comportement de recherche d'emploi :

- l'ensemble des mesures d'amélioration du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, y compris : entretiens mensuels, mobilisation du SPE en faveur des jeunes...
- la baisse depuis 2003 de la proportion de demandeurs d'emploi inscrits indemnisés liée pour partie à la réforme des filières du régime d'assurance chômage, la suppression des SIFE et la décentralisation de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Mais, d'éventuelles évolutions de comportement sont très difficiles à déceler et plus encore à évaluer.